



Candidature 2024-2025 au Conseil d'administration du RRASMQ

Le conseil d'administration (CA) est composé de personnes provenant des ressources alternatives membres réguliers qui ont pour rôle d'administrer le Regroupement. C'est une **instance démocratique représentative et décisionnelle** qui assure le suivi des activités du RRASMQ et soutient la mise en œuvre des politiques et orientations déterminées par les ressources membres lors de l'assemblée générale.

Être au CA du RRASMQ c'est :

- Recevoir et partager de l'information, faire des analyses, délibérer et prendre des décisions pour le bien collectif du Regroupement;
- Faire partie d'un groupe qui met en commun la parole des personnes membres, intervenantes ou à la direction des ressources alternatives et provenant de différentes régions du Québec avec le souci de susciter la participation et des rapports égaux;
- Aborder de manière rassembleuse et cohérente les enjeux qui touchent les ressources alternatives en santé mentale;
- Soutenir l'équipe de travail et s'impliquer dans la préparation de l'Assemblée générale du RRASMQ.

Composition

- Neuf (9) personnes déléguées des groupes membres réguliers dont au maximum deux (2) provenant de la même région (*article 4.1 des règlements généraux*).
- De ce nombre, 51% doivent être des personnes qui vivent ou ont vécu des problèmes de santé mentale ou qui fréquentent ou ont fréquenté une ressource alternative (*article 4.3.4 des règlements généraux*)

Durée des mandats

Les mandats sont d'une durée de deux (2) ans renouvelables une fois (*article 4.3.2 des règlements généraux*) pour un maximum de quatre (4) années consécutives.

Fonctionnement

En plus de sa présence à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration se réunit six (6) à sept (7) fois par an. Trois (3) de ces rencontres se tiennent en présence et les autres réunions se tiennent virtuellement.

Mécanisme de participation

Une ressource alternative désireuse de présenter une personne pour un siège au CA du RRASMQ doit faire parvenir un formulaire de mise en candidature (disponible au verso) **avant le début de l'Assemblée générale annuelle**. Ce formulaire doit contenir un extrait de résolution d'une réunion du conseil d'administration de la ressource indiquant que l'organisme pose la candidature de la personne.

Pour l'année 2024-2025

- **4 postes** seront à combler au CA du RRASMQ.

À titre informatif :

- Les 5 ressources qui poursuivent leur 2^e année de mandat en 2024-2025 sont représentées par des personnes membres ainsi donc, le RRASMQ est assuré de respecter le seuil minimal de 51% de représentation de personnes membres.
- Aussi, 2 de ces ressources sont en provenance de la Montérégie, ce qui fait en sorte qu'aucune autre candidature ne pourra être reçue en provenance de ce territoire.

Mise en candidature 2024-2025 au Conseil d'administration du RRASMQ

Extrait d'une résolution dûment adoptée lors de la réunion du conseil d'administration tenue le

_____ (date) à _____ (ville).

_____ (Nom de l'organisme) pose la candidature de
_____ (Nom de la personne) au Conseil d'administration du
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) lors de
l'assemblée générale annuelle des 12 et 13 juin 2024.

Pourquoi votre ressource souhaite-t-elle siéger au CA du RRASMQ?

Pourquoi, en tant que personne déléguée, souhaitez-vous siéger au CA du RRASMQ?

Considérations relatives aux rôles et responsabilités de la personne, de la ressource et du RRASMQ concernant la participation au CA du RRASMQ.

- Issue de la ressource, la personne élue devient, au moment des rencontres du conseil d'administration, représentante du RRASMQ. À ce titre, elle agit dans l'intérêt collectif et la mission du RRASMQ.
- Pour sa part, la ressource alternative soutient la personne déléguée en facilitant l'aménagement de son horaire de travail s'il y a lieu, en soutenant l'organisation de ses déplacements et en lui permettant des espaces de partage ou de consultation dans la ressource en lien avec les dossiers du RRASMQ. Elle s'assure également que la personne déléguée puisse avoir accès en toute confidentialité aux courriels envoyés par le RRASMQ de même que l'impression de ceux-ci et des documents joints.
- Le RRASMQ s'assure de couvrir les dépenses reliées à l'hébergement, la restauration et les déplacements des personnes élues au CA. Il fournit également un soutien à l'information et à la compréhension de même qu'un soutien logistique (organisation des déplacement, réservation, utilisation du dossier virtuel Drive).
- Lorsque les rencontres CA se tiennent en mode virtuel, le RRASMQ alloue aux personnes non-salariées de leur ressource une somme de 20 \$ par jour pour les frais de repas — sans justificatif, y compris pour les demi-journées de rencontre.
- Le RRASMQ et la ressource représentée doivent se concerter au début du mandat afin d'assurer à la personne déléguée (non salariée) l'accès à du matériel informatique ainsi qu'à une compensation financière pour l'utilisation de l'internet résidentiel.

Pour connaître davantage sur le mandat et sur le fonctionnement du CA du RRASMQ, consultez le *Guide d'information sur la participation à la vie associative et démocratique du RRASMQ*, disponible dans votre ressource ou sur le site internet du RRASMQ.

Par la présente, nous confirmons avoir lu et compris les modalités de fonctionnement des comités et les considérations à la participation.

Nom et signature du candidat

Nom et signature du secrétaire du CA